



Assemblée générale

Soixante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale
29 novembre 2010
Français
Original : anglais

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 4^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 5 octobre 2010, à 15 heures

Président : M. Monthe (Cameroun)

Sommaire

Point 27 de l'ordre du jour : Développement social (*suite*)

- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*suite*)
- b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille (*suite*)
- c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (*suite*)
- d) Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 15 h 20.

Point 27 de l'ordre du jour : Développement social
(*suite*) (A/65/89, 307 et 336)

- a) **Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale** (*suite*) (A/65/168 et 174)
- b) **Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille** (*suite*) (A/65/173 et 393)
- c) **Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement** (*suite*) (A/65/157 et 158)
- d) **Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous** (*suite*) (A/65/172)

1. **M^{me} Aitimova** (Kazakhstan) dit que son gouvernement est d'avis que le développement social doit demeurer la priorité essentielle au cœur des crises actuelles. Alors que l'architecture économique et financière mondiale est en cours de restructuration, la sphère sociale est extrêmement vulnérable; la nécessité est donc de plus en plus impérieuse pour les États Membres et le système des Nations Unies de mener des efforts concertés pour qu'il soit possible d'atteindre les objectifs du Millénaire et d'honorer les engagements pris au titre d'autres documents cadres.

2. Nombre d'États ont été contraints de réduire leurs dépenses, notamment dans le domaine social, ce qui fait craindre une évolution négative des indicateurs de développement et d'autres conséquences néfastes à long terme. Cependant, quelles que soient les circonstances, les gouvernements doivent prendre toutes les mesures possibles pour améliorer le bien-être de leurs citoyens; ainsi, le Président du Kazakhstan s'est fixé pour objectif le doublement du produit intérieur brut et des dépenses sociales, ce qui aura pour effet d'améliorer le niveau de vie de la population; d'ores et déjà, le pourcentage du budget national alloué aux dépenses sociales a augmenté de près de 20 %. Lors du Sommet mondial pour le développement social, une nouvelle approche a vu le jour, centrée sur l'intégration sociale, et les efforts portent désormais en priorité sur les groupes défavorisés et vulnérables. Le

Kazakhstan est attaché au concept de relèvement global, qui passe par un accroissement des crédits budgétaires alloués au secteur social et par des conditions de vie adéquates pour tous, garanties par l'État.

3. Le taux de chômage observé à l'échelle mondiale est inquiétant; il est donc essentiel que le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du travail (OIT) soit mis en œuvre et qu'une protection sociale minimale soit assurée. Le plan stratégique pour 2010-2014 du Ministère du travail et de la protection sociale est conçu pour que des politiques de travail décent soient instaurées et pour que les conditions d'un développement économique durable après la crise soient réunies. En outre, des mesures législatives ont été prises aux fins de l'amélioration de la rémunération des employés des secteurs de l'éducation, de la santé et de l'agriculture. Le vieillissement de la population est un phénomène nouveau au Kazakhstan mais, en vertu de la Constitution, tous les citoyens ont droit au minimum vieillesse et à une couverture sociale lorsqu'ils sont âgés, malades, handicapés, ou en cas de décès du principal soutien de famille.

4. Les crises simultanées auront une incidence négative et durable sur la prestation de services de santé publique et sur les résultats obtenus à ce niveau, et elles ont exacerbé les difficultés des plus pauvres et des plus vulnérables partout dans le monde. En 2009, le Kazakhstan a mis en application un code de protection sanitaire national, dans le but d'améliorer les normes existantes en matière de soins de santé et de développer les services médicaux dans le pays; le code garantit également une assistance médicale et des médicaments gratuits pour les enfants et les personnes âgées. La crise économique a eu des répercussions sur des facteurs déterminants pour la santé, comme le travail décent, les revenus, le degré d'éducation, la nutrition et le logement. Le Kazakhstan appelle les États Membres à maintenir un socle de protection sociale stable et prévisible.

5. **M. Loayza Barea** (Bolivie) dit que l'intégration dans la société est une composante importante du développement social; c'est la raison pour laquelle l'État plurinational de Bolivie a adopté, en guise de philosophie du développement, le concept du « bien vivre » de ses peuples autochtones : il se traduit par la complémentarité et la solidarité dans l'accès aux ressources naturelles et leur utilisation, en harmonie avec la nature et les autres êtres humains. Cette philosophie a inspiré le Plan national de développement,

qui a pour but de donner naissance à une Bolivie digne, démocratique, productive et souveraine.

6. Conformément à ce modèle de développement, l'État assume le rôle de garant des droits de l'homme et du bien-être collectif. La nouvelle Constitution a réaffirmé les droits fondamentaux à la vie, la souveraineté alimentaire, au travail décent et à l'accès universel à l'eau et à l'assainissement, entre autres services de base, qui ne peuvent donner lieu à l'octroi de concessions ni être privatisés. À cet égard, le Gouvernement bolivien a plaidé pour que soit approuvée la résolution 64/292 de l'Assemblée générale, sur le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement, et il observe que le Conseil des droits de l'homme a récemment adopté une résolution similaire.

7. La Bolivie propose à l'ensemble des citoyens une couverture santé universelle et gratuite; elle a également adopté des politiques relatives aux droits à l'éducation et a enfin éliminé l'illettrisme. La coopération Sud-Sud, par l'entremise de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique et du Traité commercial entre les peuples (ALBA-TCP), a été un facteur déterminant de cet accomplissement.

8. Un plan national dispose que des logements doivent être mis à disposition des couches les plus vulnérables de la population, constituées pour la plupart de familles autochtones. De plus, à la suite de l'adoption de la loi de réforme agraire, la propriété de terrains domaniaux a été transférée à des fins agricoles, en priorité à des femmes.

9. En application de la politique d'intégration sociale, toutes les formes de discrimination ont été éliminées. La nouvelle Constitution accorde un traitement préférentiel aux personnes handicapées, afin qu'elles puissent mener une vie décente et exploiter leur potentiel. En outre, la Constitution garantit la protection des jeunes et leur participation active au développement du pays. Face au défi démographique que constitue le vieillissement de la population, la Bolivie a adopté une politique nationale qui garantit une vie décente et une pension à tous ceux qui ont plus de 60 ans.

10. Les crises mondiales récentes ont placé de nouvelles entraves sur la voie de l'édification d'une société plus ouverte. Les efforts nationaux devront être complétés par une coopération internationale, une assistance technique et des transferts de technologie renforcés. L'action menée dans le système des Nations Unies revêt une importance vitale à l'appui de la mise en

œuvre des politiques nationales et contribue à l'instauration des conditions nécessaires au respect des engagements et des objectifs définis lors du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague.

11. Selon **M. Giorgio** (Érythrée), bien que tous les pays du monde soient interdépendants et interconnectés, chacun d'entre eux devra relever des défis spécifiques pour atteindre ses objectifs. C'est la raison pour laquelle les gouvernements doivent élaborer des initiatives et des stratégies qui soient le reflet des conditions et des priorités propres à chaque nation. Si une coopération et une solidarités accrues sont de mise à tous les niveaux, les gouvernements doivent néanmoins rester concentrés sur l'objectif d'un progrès social viable, et déterminés à l'atteindre.

12. La politique sociale du Gouvernement de l'Érythrée est influencée par le souci de justice et de cohésion sociales, et ses actions sont guidées par les principes d'intégration et d'égalité, l'accent étant mis sur les zones rurales. Les jeunes bénéficient d'un système éducatif renforcé et modernisé, ainsi que de services sociaux; ce sont aussi des agents de changement, activement engagés dans le développement des infrastructures économiques, sociales et physiques du pays. En outre, les jeunes contribuent aux efforts menés au plan national pour combattre les causes profondes de la pauvreté et du sous-développement.

13. L'Érythrée est l'un des quatre pays africains en passe d'atteindre certains des Objectifs du Millénaire et il devrait parvenir, par exemple, à réduire la mortalité maternelle et infantile, la prévalence du VIH/sida, ou encore la mortalité et la morbidité imputables aux maladies liées au paludisme. En outre, l'espérance de vie y a récemment augmenté de près de huit ans. Cependant, des problèmes importants subsistent et le Gouvernement a élaboré un plan de développement quinquennal pour éliminer la pauvreté, accélérer l'amélioration de l'accès à l'éducation, aux soins de santé, aux possibilités d'emploi et à la sécurité sociale, et promouvoir la solidarité et l'harmonie entre différents groupes ethniques. Enfin, une politique d'ensemble est en place, qui garantit les droits et la dignité des personnes handicapées.

14. L'essentiel, pour aller de l'avant en matière de développement socio-économique, consiste à demeurer résolu à atteindre les objectifs fixés, grâce au renforcement de la coordination et de la coopération à

tous les niveaux, y compris parmi les membres du système des Nations Unies.

15. **M^{me} Sow** (Sénégal) dit que les changements climatiques et la crise économique mondiale ont particulièrement touché les pays en développement d'Afrique et ont anéanti les efforts consentis récemment par les pays les plus pauvres, ce qui diminue d'autant leurs chances d'atteindre, d'ici à 2015, les Objectifs du Millénaire. Il est donc crucial que la communauté internationale prenne des initiatives hardies en vue d'apporter des solutions appropriées face à cette situation.

16. Le Sénégal a adopté des politiques ambitieuses pour améliorer le bien-être des enfants, des femmes, des personnes âgées et des personnes handicapées, et leur permettre de s'intégrer dans la dynamique du développement durable au plan national. Toutefois, l'intégration sociale, l'élimination de la pauvreté et le plein-emploi demeurent les principaux défis à relever pour que le développement social devienne une réalité. Il faut prendre des mesures pour lutter contre la discrimination sexiste, de manière à permettre aux femmes de jouer un rôle effectif dans la prise de décisions et dans le cadre du développement, tant au niveau local qu'au niveau national.

17. Le document stratégique de réduction de la pauvreté a été conçu avec pour objectif l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables, grâce au renforcement du système de sécurité sociale formel. Pour la première fois, la gestion des risques de catastrophe est prise en compte dans l'action menée au titre du développement durable, ce qui reflète la volonté politique du Gouvernement sénégalais de réduire l'impact des catastrophes, en particulier sur les groupes les plus vulnérables.

18. À la poursuite des Objectifs du Millénaire, le Sénégal s'efforce d'obtenir que la moitié de sa population bénéficie de l'assurance-maladie, et des mesures ont été prises pour réduire la mortalité infantile et maternelle. Un processus participatif a été lancé, aux fins de l'élaboration d'une stratégie de réduction de la pauvreté fondée sur la redistribution des fruits de la croissance et sur la satisfaction des besoins élémentaires de la population. Cette initiative met l'accent sur la nécessité de mobiliser l'ensemble des partenaires concernés par la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, grâce à l'instauration de synergies entre les activités menées au titre de la réduction de la pauvreté, de la

recherche du progrès économique et du renforcement des capacités. De plus, le Sénégal place les jeunes au cœur de la dynamique du développement, en faisant de l'accès à l'éducation une priorité absolue.

19. La stratégie nationale d'intégration sociale repose sur l'idée que le développement ne se traduit pas seulement par l'accumulation de richesse et de capital humain, mais aussi par la prévention des risques les plus importants, à savoir ceux-là même qui ont fait basculer certaines couches de la population dans la pauvreté et qui empêchent les plus pauvres d'échapper au cycle de la pauvreté chronique.

20. **M. Momen** (Bangladesh) dit que son pays se heurte à des difficultés notables pour assurer l'éducation pour tous, car il fait partie des neuf pays où vivent 54 % de la population mondiale et 67 % des jeunes et des adultes non alphabétisés. Néanmoins, le taux d'alphabétisation des adultes y a augmenté de près de 20 % entre 1985 et 2007, en raison des multiples mesures prises pour accélérer l'accès à l'éducation primaire et à l'enseignement de masse. Le taux net de scolarisation dans le primaire dépasse 90 %, grâce à divers programmes d'incitation, et, en 2006, le Bangladesh a atteint la cible de la parité des sexes dans le secondaire, fixée dans le cadre des Objectifs du Millénaire.

21. Un programme « nourriture contre éducation », qui a été institué en 1993 et vise à offrir des compensations aux parents démunis afin qu'ils envoient leurs enfants à l'école, a entraîné une augmentation du taux de scolarité et contribué à la diminution du nombre des enfants contraints à travailler. Ce programme a depuis été transformé, et il est désormais prévu de verser des allocations aux familles de 60 % des élèves scolarisés. Le Gouvernement a également mis en place le deuxième Programme de développement de l'enseignement primaire, afin d'obtenir que soient mis en place les moyens requis pour que chaque enfant bénéficie d'un enseignement primaire d'une qualité acceptable. En outre, l'éducation primaire non formelle connaît un vrai succès au Bangladesh, grâce à une collaboration entre le Gouvernement et des organisations non gouvernementales.

22. Afin d'éliminer l'illettrisme parmi les ménages démunis, un autre programme prévoit de servir un déjeuner léger aux enfants des districts frappés par la pauvreté; cependant, il est difficile d'en accroître la couverture en raison d'un manque de fonds. Le

Bangladesh prie donc de nouveau instamment les pays développés d'honorer leur engagement de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement. Conscient que l'éducation constitue le meilleur retour sur investissement possible, le Gouvernement s'est fixé pour cible d'atteindre un taux d'inscription dans le primaire de 100 % en 2011 et un taux d'alphabétisation de 100 % en 2014; le soutien des donateurs sera nécessaire pour que ces objectifs puissent être atteints.

23. **M^{me} Kenewendo** (Botswana), prenant la parole en tant que déléguée de la jeunesse, dit que les principales difficultés auxquelles se heurtent les jeunes du Botswana sont les suivantes : un degré élevé de pauvreté et de chômage, des compétences techniques insuffisantes, le fait qu'ils sont exclus de la prise de décisions, ou encore la criminalité et l'alcoolisme. Cependant, étant donné que les jeunes représentent près de 40 % de la population, s'attaquer à ces problèmes revient à tenter de réformer le système dans son ensemble.

24. Les jeunes en ont conscience, il est important que le secteur privé donne une impulsion à la croissance et que la diversification soit considérée comme une stratégie économique à long terme; ils ont eux-mêmes un rôle moteur à jouer pour que ces objectifs soient atteints. De plus, bien que la mondialisation ait modifié en profondeur le marché du travail, le renforcement des capacités des jeunes et une collaboration accrue avec le secteur privé et la société civile pourraient entraîner une croissance plus durable, d'où des possibilités d'emploi plus importantes pour les jeunes.

25. Au Botswana, la Politique nationale pour les jeunes, axée sur leur développement et leur autonomisation, témoigne de la volonté du pouvoir de répondre à leurs besoins; cette politique prévoit l'allocation de crédits budgétaires d'un montant significatif à la santé et l'éducation, ainsi que la création d'un Fonds de développement des jeunes pour aider ceux-ci à fonder des entreprises. Les jeunes du Botswana sont intéressés par des partenariats économiques qui leur permettent de faire l'apprentissage de l'autonomie et reposent sur le parrainage ou le concept de microentreprise privée; par des projets locaux menés par des jeunes; par la mise en place d'ateliers de réflexion sur certaines filières (*business clinics*), qui doivent être dotés des moyens voulus; par des projets qui reposent sur l'octroi par des jeunes, à leurs pairs, de conseils qui permettent à ces derniers de se perfectionner. Les programmes tels que le Réseau pour l'emploi des jeunes

sont donc très appréciés. Néanmoins, à elle seules, ces initiatives ne régleront pas tous les problèmes des jeunes. Les poisons sociaux que sont l'alcoolisme, la toxicomanie, la violence et la criminalité freinent le développement social, aussi les États Membres sont-ils instamment priés de prendre des mesures pour lutter contre la délinquance juvénile et faire reculer les dépendances de tous ordres en mettant en place des programmes de réadaptation efficaces. La participation des jeunes à l'Assemblée générale a conduit à l'adoption de mesures plus concrètes pour régler les problèmes auxquels ils font face, ainsi qu'au renforcement de la communication et de la coopération entre les gouvernements et les jeunes.

26. **M^{me} Stewart** [Organisation internationale du travail (OIT)] fait savoir que, tous les deux ans depuis 2004, l'OIT publie des données et des analyses très complètes sur les tendances du marché mondial du travail en ce qui concerne les jeunes. En 2008, 152 millions de jeunes qui travaillaient – soient 28 % de l'ensemble des jeunes qui ont un emploi – ne parvenaient pas à gagner suffisamment d'argent pour sortir – et sortir leur famille – de l'extrême pauvreté. De fait, à l'heure actuelle, les taux de pauvreté enregistrés parmi les jeunes sont supérieurs à ceux qui le sont parmi les adultes.

27. En raison de la crise financière et économique, le chômage des jeunes a atteint des sommets sans précédent et l'expérience passée suggère que, si des mesures ne sont pas prises d'urgence, la situation des jeunes sur le marché du travail pourrait mettre longtemps à se redresser. L'OIT plaide pour la poursuite des interventions sur le marché du travail et, en 2009, ses États membres ont signé le Pacte mondial pour l'emploi. Ce Pacte inclut l'engagement de prendre des mesures visant à empêcher que les crises aient une incidence sur la main-d'œuvre jeune – octroi de subventions à l'emploi pour inciter les entreprises à embaucher des jeunes, financement de programmes de développement des compétences, multiplication des possibilités offertes aux jeunes défavorisés de trouver un emploi, développement des services publics de l'emploi et soutien des revenus.

28. La transition démographique et ses implications pour l'emploi et la protection sociale continuent de figurer en bonne place à l'ordre du jour de l'OIT. En 2050, 2 milliards d'individus seront âgés de 60 ans ou plus, dont 80 % dans les pays au développement. Du fait que le vieillissement de la population est inévitable, il

faut mettre en place des mesures appropriées pour le marché du travail ainsi que des systèmes de transfert social. L'ONU a pris acte de l'importance de la protection sociale pour tous et le socle de protection sociale favorise l'accès à des transferts et à des services sociaux essentiels, une attention particulière étant accordée aux groupes vulnérables. Le Groupe consultatif sur la protection sociale minimale a été créé récemment, avec pour mission de fournir des orientations générales, de veiller à la cohérence des politiques, de promouvoir le partage des données d'expérience et de contribuer aux échanges et à la coopération.

29. L'absence de mesures efficaces permettant de concilier responsabilités professionnelles et familiales compromet le développement. À cet égard, les services fournis par les employés de maison sont indispensables. En juin 2010, la Conférence internationale du travail a adopté des conclusions marquantes sur le travail décent pour les travailleurs domestiques et a décidé de poursuivre ses délibérations sur cette question en 2011, dans le but d'adopter de nouvelles normes internationales du travail.

La séance est levée à 16 h 05.